

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

BC2020/09/01

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 septembre 2020 - Délibération n° BC2020/09/01

Objet : DECLARATION SANS SUITE POUR MOTIF FINANCIER DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION DU MARCHÉ N°2020-23 RELATIF A L'AMENAGEMENT, LES REPARATIONS ET LE REMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS EXTERIEURS SUR LES SENTIERS DE RANDONNEE INTERCOMMUNAUX.

L'an deux mille vingt, le 19 septembre, à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes, sur la convocation en date du 22 septembre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

COTICHE Thierry – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle – AUBERT Patrick – GRENOUILLET Jean-Yves – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry.

Etaient excusés :

LAPORTE Martine.

Vote à scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	-	-	-	-	-

Vu l'article R2185-1 et 2185-2, l'acheteur peut, à tout moment, déclarer une procédure sans suite. Lorsqu'il déclare une procédure sans suite, l'acheteur communique dans les plus brefs délais les motifs de sa décision de ne pas attribuer le marché ou de recommencer la procédure aux opérateurs économiques y ayant participé.

Considérant qu'une consultation ouverte a été lancée en procédure adaptée en date du 21/08/2020 sur la plateforme de dématérialisation www.synapse-entreprises.com référencée n°247433, que le dossier a été retiré par 12 candidats et que 3 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis. Le marché est composé d'une offre de base et de 6 Prestations Supplémentaires Eventuelles (P.S.E.).

Considérant que les offres du marché n°2020-23 présentent toutes un montant supérieur au budget alloué à l'opération (13 811,53 € HT pour l'offre de base + si possible une à deux P.S.E.) :

- Candidat n°1 : 19 157,76 € HT (offre de base)
- Candidat n°2 : 23 961,50 € HT (offre de base)
- Candidat n°3 : 32 950,00 € HT (offre de base)

Considérant que le représentant du pouvoir adjudicateur est l'autorité compétente pour déclarer sans suite une procédure de consultation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le

procédure de consultation du marché

ID : 023-200067189-20200929-BC20200901-DE

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Bureau communautaire :

- Décide de déclarer sans suite pour le motif économique la procédure n°2020-23.
- Dit que l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier et ceux ayant remis une offre seront informés de cette décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY

